

Réf.	2020	2410
------	------	------

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
12.06.2020	22.06.2020	19	14	19

L'an deux mille vingt, le dix-huit juin, à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle des Marronniers, 2 rue de l'Ancienne Ferme École à Fontenay-lès-Briis, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents :

**Mmes** ARTUS, DUPONT, HENNOCQ, JOAO, MARCADÉ et NORDBERG

**MM.** BRUNEL, CIPRES, DEGIVRY, FRAPIER, JACQUET, LAVAUD, RABY et SCHMIDT

Étaient absents :

Mme DUVAL ayant donné pouvoir à M. BRUNEL

Mme MAINGONNAT ayant donné pouvoir à M. JACQUET

M. GOBLET ayant donné pouvoir à M. FRAPIER

Mme JALABERT ayant donné pouvoir à Mme DUPONT

Mme DELANGUE ayant donné pouvoir à Mme HENNOCQ

-----

Mme Eléanore HENNOCQ a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE SYNDICAL DU SIPPAREC**

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5721-2,

VU la délibération n°2020-02-01 du Comité syndical du 6 février 2020 portant modification des statuts du SIPPAREC,

VU les statuts du SIPPAREC, et notamment son article 10.1 qui dispose d'une part que chaque membre adhérent désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant quel que soit le nombre de compétences transférées au Syndicat et que d'autre part, pour l'élection des délégués des communes, des départements et des régions au comité syndical, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres,

CONSIDÉRANT que le délégué titulaire et le délégué suppléant sont désignés par le Conseil municipal parmi les conseillers municipaux,

CONSIDÉRANT les candidatures présentées par Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le Conseil municipal de la commune de Fontenay-lès-Briis de désigner en son sein ses délégués au Comité syndical du SIPPAREC,

Le Conseil municipal procède à la désignation des délégués au comité syndical du SIPPAREC.

Accusé de réception en préfecture  
091-219102431-20200618-2410-20-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2020  
Date de réception préfecture : 23/06/2020

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal, compte tenu des candidatures proposées,

**DESIGNE** pour représenter la commune de Fontenay-lès-Briis au comité Syndical du SIPPAREC :

- ✚ En qualité de délégué titulaire : Jean-Paul JACQUET
- ✚ En qualité de délégué suppléant : Francis FRAPIER

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire,  
  
Thierry DEGIVRY.

Accusé de réception en préfecture  
091-219102431-20200618-2410-20-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2020  
Date de réception préfecture : 23/06/2020